

REGLEMENT ET ORGANISATION DU TRAIL DES GRANDS CRUS

CLUB ORGANISATEUR : Centre Médoc Athlé.

PEUVENT PARTICIPER : Tous les titulaires d'une licence Athlétisme Compétition, d'une licence Athlétisme Entreprise, d'une licence Athlétisme Running ou d'un Pass Running délivrés par la FFA, d'une licence UFOLEP Athlétisme, d'une licence FF Triathlon, d'une licence FFCourse d'Orientation ou d'une licence FF de Pentathlon Moderne.

Les non licenciés se muniront d'un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

RESPONSABILITE :

Tous les athlètes licenciés et non licenciés courent sous leur entière responsabilité.

Priorité absolue aux véhicules lors des traversées de routes. Le coureur doit respecter impérativement les ordres des signaleurs.

«En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course»

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les athlètes mineurs non licenciés devront en plus fournir une autorisation parentale pour pouvoir courir le 10km uniquement.

Les athlètes abandonnent leur droit à l'image lié à leur participation à cette épreuve.

TENUE DES CONCURRENTS : Maillots aux couleurs du club ou autres. Port du dossard obligatoire.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS :

En retournant le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du CMA ou sur place avant le départ.

Tarif : 10 € pour le 25km et 10 € pour le 10km.

CLASSEMENT : Individuel par catégorie sur les deux distances.

CHRONOMETRAGE : Assuré pour tous

DISTANCES : **Elite** : 25 km de Juniors à Vétérans et **Découverte** : 10 km à partir de cadet.

DEPART : Dimanche 19 Juin 2016

9 h 15 mn pour le 25km et 9 h 30 pour le 10km à la plaine des sports de la Garosse (SAINT SAUVEUR - PAUILLAC).

RECOMPENSES :10 km et 25 km: Vin vieux aux 3 premiers de chaque course ainsi qu'au 3 premiers de chaque catégorie. Une bouteille de vin du Médoc pour chaque arrivant et un cadeau pour les 300 premiers arrivants.

RAVITAILLEMENT : 3 postes de ravitaillement sur le parcours (7eme km, 13eme et 17eme km) et un à l'arrivée.

SERVICE MEDICAL : Protection Civile 33

SECURITE : La course sera encadrée par des VTTistes. En outre, les signaleurs sont répartis sur la totalité du parcours ne laissant que peu de zones sans intervention rapide possible.

PUBLICATION DES RESULTATS : Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants (FFA, courir33, le bipède, de l'organisateur). Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr)

DROIT A L'IMAGE : De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.